

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 17 MAI 1988

N° 1443 /15.08.01

FERWAFA	
reçu le	17 MAI 1988
n°	
A traiter par	<i>el</i>

Monsieur l'Administrateur Délégué
du COMPULEC
KIGALI

Objet: Demande de libération
d'un arbitre.

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer pour la période allant du 19 au 25 Mai 1988 Monsieur RUTERANA Jean Marie Vianney, arbitre international de football, qui vient d'être appelé à diriger une rencontre entre la République de l'Ouganda et la République Arabe d'Egypte dans le cadre des 8 èmes de finale de la XXIVe Coupe d'Afrique des Clubs Champions.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président de la
FERWAFA
KIGALI
- Monsieur RUTERANA J.M.V.
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIVIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

